



G R O U P E N S K

Expertise Comptable et Commissariat aux comptes

11, rue de Mogador • F-75009 PARIS  
Tél. +33 (0)1 42 601 606 • Fax +33 (0)1 42 613 792

Carré Haussmann II • 10 -12, allée de la Connaissance • F-77127 LIEUSAIN  
Tél. +33 (0) 1 60 56 44 33 • Fax +33 (0) 1 60 68 56 89

# **RAPPORT DE TRANSPARENCE**

## INTRODUCTION

Le présent rapport de transparence est rédigé et publié en application de l'article R 823-21 du Code de Commerce aux termes duquel «les commissaires aux comptes désignés auprès de personnes ou d'entités faisant appel public à l'épargne ou auprès d'établissements de crédit publient sur leur site internet, dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice, un rapport de transparence».

## 1. PRESENTATION DU CABINET

### 1.1 Description des entités : forme juridique, capital

Le Groupe NSK intervient en audit légal, expertise comptable et conseil. Il a réalisé au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013 un chiffre d'affaires de 4,6 millions d'€uros.

Employant une cinquantaine de personnes, à Paris et à Lieusaint, il est constitué de quatre structures opérationnelles. Les associés du Groupe NSK, tous inscrits en qualité de commissaire aux comptes et d'expert-comptable, détiennent directement ou indirectement la totalité du capital de ces sociétés.

Société	Forme juridique	Activité	Capital (€uros)	Année de création
Altéus Consultants	SARL	CAC/EC	100 000	2003
NSK Fiduciaire	SARL	CAC/EC	201 040	1993
ACGI Conseils	SARL	EC	37 000	1995
La Fiduciaire Concorde <sup>(1)</sup>	SARL	EC	160 000	1982

<sup>(1)</sup> Société dissoute le 30 septembre 2013 par transmission universelle du patrimoine au profit de NSK FIDUCIAIRE SARL.

L'activité de commissariat aux comptes est exercée au travers de la société NSK Fiduciaire SARL, filiale à 99,97% de la société Altéus Consultants SARL.

Le Groupe NSK n'appartient à aucun réseau.

### 1.2 Gouvernance et modalités d'organisation

Le collège de dirigeants, tous associés, se réunit mensuellement afin de traiter les différents aspects de la gestion opérationnelle et stratégique.

## 2. GESTION DES RISQUES DU CABINET

### 2.1 Indépendance

Le cabinet a mis en place des procédures destinées à éviter des situations de conflits d'intérêts ou de perte d'indépendance :

- ✓ Une déclaration d'indépendance souscrite annuellement par chaque associé et chaque collaborateur,
- ✓ Une procédure d'acceptation d'une nouvelle mission de commissariat aux comptes, laquelle prévoit une recherche des risques associés à l'exercice du nouveau mandat,
- ✓ Une procédure de maintien de la mission, laquelle se traduit par une revue annuelle des critères ayant conduit à son acceptation initiale.

Conformément à l'article L.822-14 du Code de commerce, la rotation des signataires et des responsables de mission a été mise en place pour les comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

### 2.2 Contrôle Qualité

#### 2.2.1 Contrôle interne

La démarche qualité est une composante essentielle de notre mode d'exercice professionnel. Elle s'impose :

- ✓ d'une part, au travers des normes et des codes de déontologie professionnelle,
- ✓ d'autre part, par notre position délibérée de mettre la qualité au cœur de notre métier.

Le contrôle qualité du Groupe NSK repose ainsi sur deux éléments importants : la supervision de l'associé signataire et la revue indépendante.

#### ***La supervision active de l'associé signataire***

L'associé signataire participe aux différentes phases clé de la mission et contrôle l'exécution finale avant l'émission de son rapport dans le cadre de procédures obligatoires (questionnaire de fin de mission, questionnaire de contrôle de l'annexe, questionnaire des événements post clôture, questionnaire des obligations légales, ...).

### **La revue indépendante**

Pour les sociétés cotées, les rapports, avant envoi à la société, font l'objet d'une revue indépendante réalisée par un associé mandataire social indépendant du signataire du rapport.

La Direction du Groupe NSK confirme avoir organisé un système interne de contrôle de qualité destiné à lui fournir l'assurance raisonnable d'une conformité aux normes professionnelles et aux obligations légales et réglementaires et de qualité des rapports émis.

### **2.2.2 Contrôle externe**

En application de la réglementation propre à notre profession, notre cabinet fait régulièrement l'objet de contrôles qualité de la part des instances professionnelles. Le dernier contrôle de ce type réalisé par le H3C date de 2011.

## **3. CLIENTS**

### **3.1 Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires du Groupe NSK, qui s'établit à 4.611 K€uros au 30 septembre 2013, se ventile comme suit :

✓ Commissariat aux comptes	1.414 K€uros (27%)
✓ Expertise comptable et conseil	3.149 K€uros (73%)

### **3.2 Liste des clients EIP**

Notre Cabinet effectue une mission de contrôle légal dans les entités suivantes faisant appel public à l'épargne :

- ✓ DEVOTEAM
- ✓ EUROMEDIS GROUPE
- ✓ IMMOBILIERE HOTELIERE

## 4. RESSOURCES HUMAINES

### 4.1 Effectifs (hors associés)

L'image du Groupe NSK et la qualité de ses prestations reposent essentiellement sur son capital humain. Ainsi, dans le cadre de sa politique de gestion des ressources humaines, le cabinet s'attache à développer une éthique professionnelle et des valeurs d'excellence technique.

Le Groupe NSK compte 42 professionnels répartis comme suit :

Fonction	Nombre
Directeurs de mission	8
Collaborateurs	29
Administration	5
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>

L'équipe affectée aux missions de commissariat aux comptes est composée de 9 personnes.

### 4.2 Les associés

Notre Cabinet comporte 5 associés ayant tous le statut social de travailleurs non salariés.

Les associés sont rémunérés sur la base de leurs compétences et de leur expertise en fonction des résultats du Groupe. Il n'existe aucune rémunération directement ou indirectement liée au chiffre d'affaires ou à la marge d'exploitation réalisée par chaque associé.

### 4.3 La formation continue

Notre Cabinet établit annuellement son plan de formation. Les formations sont ouvertes à l'ensemble des associés, aux collaborateurs et au personnel administratif. Les associés s'assurent que les actions de formation sont conformes tant vis-à-vis des obligations réglementaires que de la politique qualité du Cabinet.

Ces formations sont principalement suivies auprès d'organismes reconnus dans nos professions (CNCC, Asforef, ...) ou sont organisées en interne (animations mensuelles sur l'actualité liée à nos métiers, journée « Loi de finances »,...). Un suivi des formations homologuées et non homologuées par le Comité Scientifique de la CNCC est réalisé, et déclaré auprès de la CRCC chaque année avant le 31 mars pour l'année civile écoulée.

Sur la base de ces éléments, les associés attestent que les obligations de formation prévues par les textes sont respectées.

Paris, le 13 février 2014.

**Les associés**

Jean Marc Bordja

Serge Girault

Gaëtan Mangeon

Manuel Navarro

Cédric Roubin